



## Modalités de dépôt-vente pour Le magazine Grandir Autrement

Pour être revendeur du magazine, imprimez ce formulaire et renvoyez-le complété à :  
**Grandir Autrement – 10 route Nationale – 80640 Thieulloy l'Abbaye (France)**

Entre :

Grandir Autrement - 14 rue Charles Beylier – 38400 Saint-Martin-d'Hères  
ci-dessous désigné l'éditeur

et :

NOM DE L'ENTREPRISE : \_\_\_\_\_

NOM DU RESPONSABLE : \_\_\_\_\_

ADRESSE : \_\_\_\_\_

CODE POSTAL : \_\_\_\_\_ VILLE : \_\_\_\_\_

PAYS : \_\_\_\_\_

EMAIL : \_\_\_\_\_

TEL : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ FAX: : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

ci-dessous désigné le distributeur  
il est convenu :

\* L'éditeur expédie à ses frais \_\_\_\_\_ exemplaires (minimum 5 exemplaires) de la revue bimestrielle : Grandir Autrement, le magazine des parents nature qui seront mis en dépôt vente chez le distributeur, à charge pour lui de s'occuper de leur vente.

\* Les invendus seront remboursés une fois retournés au siège de l'association Grandir Autrement.

\* Le distributeur bénéficiera d'une remise de 25% sur le montant total des exemplaires facturés.

\* La facturation sera effectuée à la commande : un récapitulatif des revues vendues sera fait par fax ou par mail avant le retour des invendus.

\* Le distributeur pourra à tout moment demander par écrit l'arrêt du dépôt-vente.

\* L'association Grandir Autrement se réserve le droit

- de modifier le nombre d'exemplaires mis en dépôt

- de cesser le dépôt-vente en cas d'invendus notoires (moins de 5 exemplaires vendus).

Fait pour valoir à compter du numéro : \_\_\_\_\_ de : \_\_\_\_\_ 200\_

A : \_\_\_\_\_

Pour l'association Grandir Autrement

Mme. \_\_\_\_\_

Lu et approuvé (manuscrit)

Signature

A : \_\_\_\_\_

Pour le distributeur,

M. \_\_\_\_\_

Lu et approuvé (manuscrit)

Signature